



Liège le 12/03/21

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 1. COVID-19 : la concertation des 24 Bourgmestres de l'Arrondissement se poursuit (vaccination, take-away dans l'HORECA)

Depuis le début de la crise sanitaire, les 24 Bourgmestres de l'Arrondissement de Liège, sous la Présidence de Willy Demeyer, veillent à agir de façon concertée à l'échelle du bassin de vie des Liégeoises et des Liégeois.

Les Bourgmestres travaillent pleinement au côté de la Région wallonne à la réussite de la campagne de vaccination et veillent à avoir une approche harmonisée à l'échelle de l'arrondissement. Chaque commune va informer par courrier ses citoyens des modalités pratiques de la procédure de vaccination communiquées par la Région ainsi que des modalités d'accompagnement propres à chaque commune (point d'information local, aide au déplacement jusqu'au centre de vaccination, ...).

De la sorte, ils veilleront à ce que tous les citoyens de la Métropole liégeoise disposent du même accès à l'information, et à la vaccination.

Les Bourgmestres marquent également leur soutien au secteur HORECA et encouragent le recours au take-away mais dans le respect des règles en vigueur. Ils demandent aux forces de l'ordre de veiller au respect des mesures en agissant avec discernement.

Ils tiennent à rappeler la définition du take-away et les mesures en vigueur :

- les établissements HORECA sont uniquement autorisés à proposer des repas à emporter et des boissons non-alcoolisées à emporter jusqu'à 22 heures au plus tard. Des repas peuvent être proposés à emporter ensemble avec des boissons alcoolisées jusqu'à 20 heures.
- les repas et boissons ne peuvent être consommés sur place.
- la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique et dans les espaces publics.
- les initiatives dans lesquelles des lieux sont aménagés pour recevoir et/ou servir des clients tels que, par exemple, des chalets, des caravanes, des mobil-homes sur un parking, la terrasse ou un endroit séparé afin que ces clients puissent y consommer leur repas, sont interdites.

Les Bourgmestres rappellent l'importance de respecter les gestes barrières (distanciation sociale, lavages fréquents des mains, port du masque quand il est obligatoire ou que la distanciation sociale, limitation des contacts, ...).

Ils remercient vivement les tenanciers d'établissement et la population pour leur patience et leur implication dans l'application et le respect des mesures sanitaires.

## **2. Liège Airport – étude d'incidence de la demande de permis unique : Liège Métropole a fait part de ses remarques et points d'attention**

Suite à la réunion virtuelle d'information préalable à l'étude d'incidence qui s'est tenue les 25 et 26 février dernier pour le développement de l'aéroport de Liège et sa demande de renouvellement de son permis d'environnement, le Conseil d'Administration de Liège Métropole a rencontré ce mardi 9 mars des représentants de Liège Airport et de la SOWAER. Cette rencontre a permis un échange franc et constructif

Sur base des informations communiquées lors de la séance d'information et de l'échange qui a suivi, Liège Métropole, dans le cadre de la procédure initiée le 27 février, a décidé de faire part de ses remarques et points d'attention quant l'étude d'incidence qui va être menée

Liège Métropole insiste sur la nécessité de communiquer de la façon la plus transparente et large possible vis-à-vis de la population et des autorités locales.

Afin de mener un débat posé et éclairé, Liège Métropole insiste sur le besoin essentiel d'objectiver scientifiquement et de façon complète et solide, l'impact tant positif que négatif de l'activité aéroportuaire.

Au regard des développements conséquents annoncés, à moyen et long terme (2040), il est demandé d'anticiper et de prévoir, au travers de recommandations de l'étude d'incidence, l'évolution du cadre légal entourant le développement du site aéroportuaire (PLDT et son Comité d'accompagnement, PEB).

Liège Métropole sollicite également une extension large du périmètre de l'étude d'incidence.

Concernant le contenu de cette étude, il est notamment demandé que soit prise en considération de façon générale l'évolution future des activités de Liège Airport (en ce compris le développement immobilier de bureaux prévus dans le Masterplan de l'aéroport à horizon 2040) et des acteurs économiques présents ou confirmés d'ici 2040 sur le site aéroportuaire.

Enfin, Liège Métropole insiste pour que les données les plus récentes disponibles de l'activité aéroportuaire soient utilisées dans le cadre de cette étude d'incidence.

Nous vous remercions de bien vouloir répercuter cette information.

### **Contact :**

Willy DEMEYER, Président